

Le ministère de l'Environnement accusé de lancer un appel d'offres manigancé

Noël, André

Le gouvernement québécois a conçu un appel d'offres de telle façon qu'il favorise une compagnie, pour l'achat d'un tuyau d'une couple de millions de dollars à l'usine d'épuration des eaux de Saint-Jean-sur-Richelieu, soutient le syndicat des ingénieurs du gouvernement.

«Certaines influences politiques ont fait en sorte que la possibilité d'installer un tuyau en thermo-plastique (PVC) soit écartée du revers de la main, au profit du béton-acier beaucoup plus cher», affirme Gaétan Lefebvre, président de l'Association professionnelle des ingénieurs du Québec.

Le tuyau de 5,5 kilomètres pourrait coûter 500000\$ de moins s'il était fait en PVC plutôt qu'en béton-acier, soit environ 1,2 million\$, tout en étant assez résistant, soutient M. Lefebvre.

Le cabinet du ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a autorisé le choix d'un tuyau en béton-acier sans consulter les ingénieurs du ministère, ajoute M. Lefebvre.

Selon lui, ce choix favorise la compagnie Hyprescon Inc., présidée par Antonio Accurso à Saint-Eustache. «Seule cette compagnie a déjà fabriqué des tuyaux de béton-acier d'un diamètre de 900 millimètres, tel que demandé par l'appel d'offres», indique M. Lefebvre.

Pierre Desjardins, l'ancien président de l'Ordre des ingénieurs du Québec, siège au conseil d'administration de Hyprescon en tant que représentant du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec.

M. Desjardins est aussi président de la firme Sovenca Gestion de projets Inc., de Saint-Jean. Cette firme est le gérant de projet à l'usine d'épuration des eaux du Haut-Richelieu, dont le coût s'élèvera à 80 millions de dollars.

Au cours d'un entretien, hier, M. Desjardins a dit qu'il n'avait pas participé à la décision de favoriser le béton-acier. Cette décision, a-t-il expliqué, a été prise par l'ingénieur-conseil, la société Municor, de Longueuil et entérinée par le ministère de l'Environnement.

Mais qui au juste a entériné cette décision au ministère? Les ingénieurs du ministère disent qu'ils n'ont jamais été consultés. Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre Pierre Paradis, a affirmé que le cabinet de M. Paradis ne se mêlait pas de ces questions.

Pourtant, le ministère a bel et bien remis un certificat d'autorisation à la Société québécoise d'assainissement des eaux, a dit le vice-président de la société, Germain Laberge.

M. Laberge a défendu le choix du béton-acier en affirmant qu'aucune compagnie québécoise produisait des tuyaux de PCV de 900 mm assez épais et solides pour répondre aux normes du gouvernement.

La compagnie IPEX conteste cette évaluation. «Beaucoup de municipalités au Canada et aux États-Unis utilisent des tuyaux de 900 mm en PVC pour exactement les mêmes fonctions», affirme Jean-Pierre Péloquin, directeur marketing pour IPEX au Québec.

M. Péloquin a envoyé à *La Presse* une liste de ces municipalités. Il a ajouté que IPEX pourrait fabriquer un tel tuyau dans son usine de Saint-Laurent. «Nos tuyaux sont deux fois moins chers que les fabricants de béton-acier», assure-t-il.

Gaétan Lefebvre, président de l'Association professionnelle des ingénieurs, voudrait que le ministère de l'Environnement fasse tout en son pouvoir pour limiter les coûts. Les usines d'épuration des eaux usées ont déjà coûté environ quatre milliards de dollars aux contribuables québécois.

«Dans le contexte actuel des ressources financières limitées du gouvernement, conclut-il, je m'explique mal le choix du béton-acier, alors qu'il existe sur le marché des produits équivalents pouvant s'avérer moins dispendieux et d'excellente qualité.»